



# Avis

## COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Il est porté à la connaissance du public de la décision ci dessous en séance du :

28 janvier 2022

---

7 ) **Règlement temporaire de circulation dans le boulevard J-F Kennedy, entre la rue Pierre Schütz et la rue Dicks-Lentz, à Bascharage**

---

Après délibération et à l'unanimité

arrête

Art. 1 :

Du 31 janvier 2022 jusqu'à la fin des travaux, la circulation sera réglée comme suit :

Lieu / Adresse: dans le boulevard J-F Kennedy, entre la rue Pierre Schütz et la rue Dicks-Lentz, à Bascharage

A,16a - Signalisation lumineuse ;  
A,4b - Chaussée rétrécie ;  
D,2 - Contournement obligatoire ;

Art. 2 :

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifiée de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le Collège des bourgmestre et échevins

Michel WOLTER  
Josée-Anne SIEBENALER-THILL  
Frank PIRROTTE  
Richard STURM

